

Tableau récapitulatif des subventions et équivalents subventions perçus au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices précédents

cf : Règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis (JOUE du 24.12.2013)

Le prêt envisagé a vocation à être bonifié grâce à une aide publique appelée « aide de minimis ». Ainsi que le mot l'indique, ces aides sont de faible montant, non susceptibles de fausser la concurrence entre les Etats membres de la Communauté européenne. En conséquence elles sont dispensées de l'obligation de notification préalable à la Commission européenne sous réserve que **leur montant cumulé ne dépasse pas 200.000 € sur 3 ans** (100 000 € pour les entreprises actives dans le secteur du transport routier exerçant des activités de transport de marchandises par route).

Pour bénéficier d'une telle aide, l'entreprise (ou le groupe d'entreprises liées*) répondant à la définition de l'article 2.2 du règlement cité ci-dessus, doit recenser l'ensemble des aides relevant du règlement de minimis déjà perçues ou octroyées lors de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices précédents afin d'apprécier sa situation au regard du plafond en complétant le tableau ci-dessous. Sont considérées comme des aides de minimis, les aides aux investissements, à la formation du personnel, ainsi que les bonifications d'intérêts, les exonérations fiscales ou de charges sociales, etc... relevant de ce règlement et exprimées sous forme d'aide ou d'équivalent-subvention (ESB).

Les dispositifs d'aide nationaux autorisés par la Commission utilisant la règle de minimis sont consultables sur le site internet du CGET : <http://www.cget.gouv.fr/> ou dans le vade-mecum « Règles communautaires de concurrence relatives aux aides publiques aux entreprises » publié par le CGET.

A / L'entreprise a bénéficié d'aides relevant du règlement de minimis :

Aides relevant du règlement de minimis	Exercice fiscal d'attribution de l'aide	Collectivité publique ayant attribué l'aide	Nature de l'aide reçue, notifiée ou en cours d'examen	Montant de l'aide ou de l'équivalent subvention notifié ou indiqué par la collectivité publique ayant attribué l'aide	Nom de l'Entreprise bénéficiaire de l'aide et SIREN *
Aides au titre du programme objet du financement (hors Prêt @)					
	TOTAL				
Aides « de minimis » au titre d'autres programmes					
	TOTAL				

**En présence de plusieurs sociétés bénéficiaires d'aide dans le groupe, joindre un organigramme avec le % de détention et le numéro de SIREN.*

B / L'entreprise n'a pas bénéficié d'aides relevant du règlement de minimis :

Je soussigné, agissant en qualité de représentant légal de
ayant qualité pour l'engager juridiquement, certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent document, une fausse déclaration pouvant entraîner la non recevabilité de la demande.

J'autorise Bpifrance Financement à transmettre aux autres entités du Groupe Bpifrance, à l'Etat, la Commission Européenne, la Caisse des Dépôts et Consignations, et aux Collectivités territoriales, les données d'identification me concernant ainsi que toutes informations relatives à l'entreprise et au prêt sollicité.

Cachet de l'entreprise

Date :

Nom et signature du représentant légal